

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du déconfinement de notre pays, les classes vont progressivement rouvrir, à partir du 11 mai pour les écoles maternelles et élémentaires.

La réouverture des écoles est une nécessité pédagogique. Il est en effet très important que les élèves puissent retrouver leur professeur pour faire le point sur leurs connaissances et acquérir les compétences indispensables à la suite de leur scolarité.

Avec la commune nous travaillons pour assurer la sécurité de vos enfants.

En lien avec les autorités sanitaires, de nouvelles règles de vie commune ont été établies. Un clip du ministère spécialement dédié aux familles vous les présente et vous pourrez trouver toutes les informations utiles sur cette page du site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

<https://www.youtube.com/watch?v=szymTEXVumU&feature=youtu.be>

Vous connaissez les règles essentielles :

- la distanciation physique ;
- le respect des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels.

L'organisation spécifique de notre école a été définie conjointement par l'équipe enseignante et la collectivité au regard des consignes strictes du protocole sanitaire afin d'assurer la sécurité de toutes et tous.

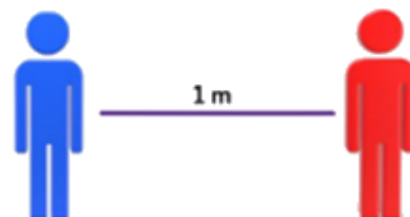
Ce document vise à vous informer quant aux modalités définies pour le retour progressif en classe pour votre enfant mais aussi à vous accompagner dans les gestes essentiels à respecter pour ce retour.

Plusieurs règles, mesures sanitaires sont mises en œuvre dans l'école :

Les gestes barrières

Ils doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

LES GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS



Le lavage des mains

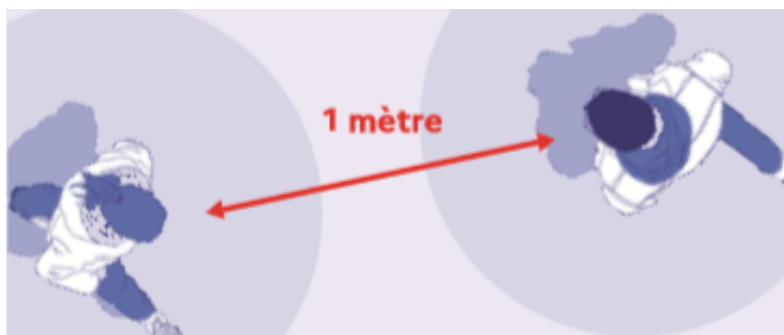
- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe,
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;



La distanciation physique

Cette distance sera respectée dans tous les lieux de l'école : à l'entrée, dans la classe, dans les couloirs, à la cantine...

Pour cela, nous avons aménagé tous les espaces dans l'école et positionné des marquages/ fléchages lorsque cela est nécessaire.



Le port du masque

Tous les enseignants et les personnels ont des masques à disposition qui seront portés quand la distanciation physique n'est pas assurée.

En primaire, il n'est pas nécessaire que les élèves portent un masque. Il est compliqué à mettre en œuvre pour les plus jeunes. C'est pourquoi il n'est obligatoire qu'à partir du collège pour les élèves. Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez fournir un masque à votre enfant. Vous devez dans ce cas vous assurer qu'il maîtrise les conditions de son utilisation.

Le nettoyage des locaux

Des règles strictes de nettoyage sont appliquées :

- Nettoyage complet des classes chaque soir
- Nettoyage des sanitaires 4 fois par jour
- Aération des locaux plusieurs fois par jour.
- Nettoyage du matériel commun immédiatement après utilisation

Le retour à l'école de mon enfant

Avant l'arrivée à l'école :

Vous avez en tant que parents, un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces mesures de protection :

- Continuer d'assurer la formation et le respect des gestes barrière (explications, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...)
- Veiller à ce que votre enfant ait son matériel personnel pour travailler à l'école.
- Fournir une bouteille d'eau au nom de votre enfant.
- Prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19.

Votre enfant peut apporter à l'école des jeux qui respectent la distanciation physique. **Jeux de faible valeur dont il aura la responsabilité** (pas de jeux électroniques, téléphone portable...)

Arrivée à l'école

Horaire : 8h30/8h40 – 13h25/13h35 - lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Accès par le portail principal de la grande cour (réévaluation possible de ce point en fonction du nombre d'élèves qui seront accueillis)
- Ne pas former de regroupement devant l'école et le préciser à votre enfant s'il vient seul.
- Respecter la distanciation physique. Un marquage au sol devant le portail est réalisé pour appréciation de ces distances.
- Aller directement dans sa classe pour rejoindre son enseignant-e et s'y installer.

Dans la classe

- Place définie à distance de 1m minimum des autres élèves et des zones de circulation.
- Pas de dépôt de vêtements, d'affaire aux porte-manteaux. Tout reste avec l'élève proche de sa table. **Pas de passage dans les couloirs.**
- La circulation dans la classe doit être limitée au minimum et respecter la distanciation.
- L'utilisation de matériel commun doit être limité et demandé à l'enseignant-e pour contrôler le respect des consignes sanitaires

En récréation

- Utilisation des 2 cours, horaires décalés pour faciliter le passage aux toilettes
- Jeux sans contact ni partage de matériel avec le respect des gestes barrières et de la distanciation.
- Lavage des mains au retour de récréation.

Passage aux toilettes

- Respect de la distanciation physique à tout moment.
- 2 élèves maximum dans les sanitaires filles et les sanitaires garçons.
- 1 élève maximum dans les sanitaires aménagés handicapés, accessibles à tous.

Pause de midi

- Les élèves déjeunant chez eux sont accompagnés par leur enseignant-e au portail.
- Repas à l'école en 2 services fournis par la collectivité. Surveillance assurée par les agents municipaux.
 - Service 1 : les élèves déjeunant à ce service attendent en classe, le personnel municipal viendra les chercher.
 - Attente avec le respect du marquage au sol dans la petite cour pour passer se laver les mains
 - Entrée dans le réfectoire et installation individuelle à une table (réévaluation possible de ce point en fonction du nombre d'élèves qui seront accueillis)
 - Sortie sous la surveillance du personnel municipal directement dans la petite cour pour rejoindre la grande
 - Service 2 : les élèves sont sous la surveillance du personnel municipal dans la grande cour avec les mêmes règles de fonctionnement que lors des récréations. Une fois le réfectoire libéré, fonctionnement identique au service 1 pour l'entrée et la prise des repas.

Sortie des classes

Horaire : 12h05 - 16h10

- sortie par le portail principal de la grande cour (réévaluation possible de ce point en fonction du nombre d'élèves qui seront accueillis)
- Attente avec le personnel municipal pour le groupe accueil périscolaire et départ en car en respectant les règles de distanciation.

Accueil périscolaire / transport

- Les horaires de l'accueil périscolaire sont inchangés, le fonctionnement interne a été aménagé dans le respect du protocole sanitaire lié au COVID 19.
- Le fonctionnement des transports scolaires est inchangé avec un fonctionnement dans le respect du protocole sanitaire lié au COVID 19.

Organisation générale

La capacité d'accueil de l'école est de 65 élèves (11 à 14 élèves par classe selon les classes)

Enseignements

Le calendrier de reprise :

- Mardi 12, jeudi 14, vendredi 15, lundi 18 et mardi 19 mai
 - Accueil et enseignements aux élèves des familles qui ont souhaité que leurs enfants reviennent à l'école par leur enseignant-e
 - Programmes de travail suivi dans chaque classe envoyé aux familles qui souhaitent assurer la scolarisation à domicile.
- A partir du 25 mai (réévaluation possible de ce point en fonction du nombre d'élèves qui seront accueillis)
 - accueil des élèves par demi-classe 1 semaine sur 2. En fonction du nombre d'élèves qui sont prévus à l'école, si la capacité d'accueil de la classe le permet la scolarisation chaque semaine sera proposée aux familles.
 - Les familles qui font le choix de ne pas mettre les enfants à l'école s'organisent pour assurer l'instruction à domicile.

Absence enseignant

En cas d'absence d'un enseignant, si la capacité d'accueil de l'école le permet, les élèves présents de cette classe seront répartis dans les autres classes. Si cette capacité d'accueil est dépassée, les familles de ces élèves seront contactées pour qu'elles viennent chercher leur enfant.

Non respect des règles

Si un enfant ne respecte pas les règles sanitaires, après rappel, si ce comportement continue, sa famille sera contactée et invitée à assurer un enseignement à distance.

Protocole en cas de symptômes

- L'élève sera isolé avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrières seront respectés. En cas de doute, l'équipe contactera un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève
- Information du personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

La situation que nous vivons est inédite et la fin d'année scolaire ne sera pas la même que l'année dernière. Ensemble, nous allons permettre à nos enfants de se projeter avec confiance vers l'avenir.